



CERCLE NAUTIQUE MARTINAIS

B.P.10042 17410 – ST MARTIN DE RE

Site : <https://www.cnm17.fr>

A St Martin, le 13 janvier 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2021/01

Procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2021

Sont présents : Claude BEZAULT, François BONIN, Philippe CARUEL, Claude GELFMANN, Gérard MARIEAU, Jean-Jacques REGAUDIE, Gérard RUSSO, Bernard VEREZ

Absents excusés : Francine BONIN, Antoine GIARD, Jacques LEMOINE, Jean THILLY, Catherine METAIS, Chantal NUE-MORICE

1° - Approbation du CR du 05/10/20 N° 6

Le compte rendu est approuvé.

2° - Conseil portuaire du 9 décembre 2020

Est annexé au présent procès-verbal le compte-rendu que nous avons reçu du département. N'ayant pas été convoqué et donc présent à ce Conseil, il m'a été proposé de communiquer nos observations. Après échanges, nous avons retenu la liste suivante :

1. *Réfection de la porte de l'écluse : ce peut être l'occasion de réfléchir sur d'autres solutions :*
 - *Automatisation de l'écluse permettant ainsi d'élargir les plages horaires d'entrées/sorties des bateaux et de réduire les coûts de fonctionnement.*
 - *Seuil : solution intéressante au regard de la souplesse, de l'entretien mais avec une contrainte de tirant d'eau, limitant la plage d'entrée/sortie des bateaux avec quille.*
 - *La CDC réfléchissant à une protection anti-submersion du port de St Martin, l'implantation en amont, à l'endroit le plus étroit (au droit du local de l'YCSM), d'une écluse avec portes hautes pourrait être étudiée mais coût élevé et plages de sortie réduite pour les bateaux actuellement au bassin d'échouage.*
2. *Brise-lames : son implantation exacte mériterait une étude car actuellement il offre peu de protection en cas de vent Nord-Ouest. Une sortie sud des bateaux serait plus judicieuse mais la présence de banches nécessiterait d'aménager un chenal.*
3. *Echelles de quais : toutes n'ont pas été réparées (barreaux manquants ou rouillés).*
4. *Echelles de pontons : utiles en cas de chute accidentelle.*



CERCLE NAUTIQUE MARTINAIS

B.P.10042 17410 – ST MARTIN DE RE

Site : <https://www.cnm17.fr>

5. *L'identification des places par un n° sur une plaque au sol sur quai est peu lisible des bateaux arrivant.*
6. *Place de stationnement au ponton carburant :*
 - *accès au ponton : le bateau du club de plongée est souvent trop avancé. Ne peut-on lui trouver une autre place fixe en saison ?*
 - *des bouts d'amarrage fixes seraient utiles au ponton carburant.*
7. *Contrôle des autorisations d'exercer des professionnels et instauration d'un droit d'apportage en cas d'utilisation régulière et fréquente des quais d'embarquement.*
8. *Occupation du port : une plus grande transparence nous semble nécessaire et nous souhaiterions connaître, pour le bassin à flot et pour le bassin d'échouage, le nombre de places actuellement occupées :*
 - *par les permanents,*
 - *par les visiteurs saisonniers,*
 - *par les visiteurs permanents (à l'année),*
 - *par les professionnels.*
9. *Procédures de mise à jour des listes d'attente (nouveaux clients ou anciens suite à changement de bateau). Pour les bateaux « ventouse », y a-t-il des pénalités prévues.*
10. *Augmentations des tarifs en 2021 : à préciser notamment pour les professionnels car interprétations diverses. Tarif occupation aire de carénage. Modalités du « Passeport Escales » à préciser : tarif pour le port et pour les skippers.*
11. *Conseil Portuaire : pour le CNM, est-il possible que titulaire et suppléant soient désignés, non pas en tant que personnes physique mais en tant que représentants de l'association.*
12. *Communication avec les usagers du port plaisanciers et professionnels et leurs associations à améliorer.*

2° Renouvellement du Conseil Portuaire en juin 2021

Il est important de rappeler à nos adhérents de demander au port, leur inscription au CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port). Ils pourront ainsi participer à l'élection de leurs représentants au Conseil Portuaire dont le renouvellement est prévu en juin 2021.

3° Réunion de UNAP-CM du 8 janvier 2021

Il est rappelé que l'UNAP-CM (Union des Associations des Plaisanciers de Charente-Maritime) a pour objet principal de veiller à la préservation de notre plan d'eau pour toutes



CERCLE NAUTIQUE MARTINAIS

B.P 10042 17410 – ST MARTIN DE RE

Site : <https://www.cnm17.fr>

activités nautiques, (plaisance, pêche, sports nautiques) au niveau départemental, mais également au niveau national par son affiliation à la FNPAM (Fédération Nationale des associations de l'Atlantique et de la Méditerranée). Nos représentants sont très actifs et compétents. Ils sont présents aux nombreuses réunions de consultations et d'échanges concernant l'implantation de zones d'aquaculture (Maleconche par exemple), de champs d'éoliennes, des prescriptions du PNM (Parc Naturel Marin), etc.

Notre cotisation annuelle s'élève à 3€ par adhérents (2€ en 2022, le contentieux Maleconche se terminant), soit 360€ pour 2020. Il nous paraît donc utile de renouveler notre adhésion mais P. Caruel a demandé au Président (François Douchet) des comptes rendus d'activités synthétiques biannuels.

4° Déroulement du Programmes d'activités 2021

L'application du programme ci-joint sera encore tributaire du contexte sanitaire mais on peut espérer pouvoir organiser en septembre la 12ème édition de la Fête du Coquillage.

5° Situation Comptable au 31/12/2020.

Est joint à la présente, Compte d'exploitation et Bilan 2020 (arrêté encore provisoire). Bien sûr l'absence des recettes habituelles (Fêtes de la Mer et du Coquillage) et notre décision de prendre part à l'impact de la pandémie en versant 400€ à l'Ehpad de St Martin et 800€ à l'association Ré Solidarité, ont pour conséquence une résultat 2020 déficitaire de 2150€. Nos réserves restent importantes puisqu'après imputation de cette perte, elles s'élèvent à plus 17K€.

6° Mode d'organisation de la prochaine AG et préparation

Le 19 mars prochain, il ne sera pas possible de réunir salle Vauban nos adhérents. Aussi il est demandé à Chantal Nue d'annuler la réservation de salle, et à Bernard Verez de voir les modalités pratiques d'organisation de notre AG par correspondance avec une intervention en visio-conférence des membres du bureau.

7° Montant et appel des cotisations 2021

Il est convenu de maintenir le montant des cotisations à 30€ par personne, 40€ pour un couple. Chantal Nue appellera les cotisations en janvier avec un mot du Président rappelant l'objet de notre association.

8° Questions diverses

Il est demandé à Chantal Nue de se rapprocher du peintre pour réaliser les travaux prévus. Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h30 et le Président remercie les participants présents et en visio-conférence.



CERCLE NAUTIQUE MARTINAIS

B.P.10042 17410 – ST MARTIN DE RE

Site : <https://www.cnm17.fr>

P. Caruel, Président

B. Verez, Secrétaire